



CAPD recours sur les rendez- vous de carrière du 23/01/2025

Déclaration de la FSU SNUipp

5^{ème} ministre en un an... Mesdames, Messieurs au fur et mesure des instances que nous tenons ce chiffre augmente, il est le signe que notre ministère est malheureusement devenu une arme politicienne. Ceci pèse très fortement sur les élèves et les personnels puisque nous sommes « bringuebalés » de réformes en réformes, déconnectées du terrain.

Cependant, après des mobilisations importantes contre le choc des savoirs l'année dernière, après l'alerte sociale déposée par la FSU-SNUipp dès octobre dernier, après la grève de la profession enseignante le 5 décembre 2024, Mme Borne, ainsi que le gouvernement, font un pas vers l'école, vers les personnels et vers les usagers. Sur les 3 155 suppressions de postes envisagées dans le premier degré par le gouvernement Barnier, ce sont désormais 470 suppressions de postes qui ont été présentées en Conseil Social d'Administration (CSA) ministériel vendredi 17 janvier. D'autres mesures concernant l'éducation ont été annoncées et vont dans le bon sens.

C'est un recul significatif de l'exécutif à mettre au crédit des différentes mobilisations sur le sujet. Toutes les actions des organisations syndicales ont concouru à mettre sur le devant de la scène la nécessité de profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves dans une école au bord de la rupture. Pour la Loire, la dotation est à zéro poste.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons pour la CAPD examinant les recours contre l'avis PPCR. Un seul dossier est à l'ordre du jour. Ce dossier a néanmoins une spécificité : l'avis repose notamment sur le reproche d'une présence irrégulière en constellation C1. Or, notre collègue est à temps partiel et a produit, en outre, des attestations de présence de RIS. La participation à des réunions syndicales est un droit, nous demandons que cette mention soit donc retirée du rapport, car elle ouvre la voie à un problème majeur : prendre prétexte de la participation à une réunion

syndicale pour ralentir la carrière d'un agent. La FSU-SNUipp demande toujours la déconnection de l'évaluation professionnelle et des carrières, le culte du « mérite » n'ayant jamais démontré son efficacité sur les pratiques professionnelles ni sur les apprentissages, quant à nos rémunérations la FSU-SNUipp revendique 300€ net d'augmentation. En effet, les salaires des professeurs sont inférieurs à ceux des actifs du privé de 21% dans le primaire, et nous sommes très loin dans les comparaisons européennes.

Ce que nous demandons c'est une vraie considération, à la hauteur de notre expertise. A cet égard, nous dénonçons vivement les enquêtes disciplinaires qui ont été ouvertes contre 8 de nos collègues qui n'ont pas fait passer les évaluations nationales dans la Loire. Un vrai dialogue aurait permis de comprendre les enjeux de ces décisions, vous auriez entendu, Monsieur l'Inspecteur d'académie, des professionnels qui mettent concrètement en œuvre leur liberté pédagogique et qui portent haut les valeurs d'éducabilité, de respect et de bienveillance. Il est peu compréhensible que l'administration se donne les moyens de passer tant de temps pour poursuivre ces huit collègues, dont le choix n'aura absolument aucune conséquence sur aucun élève, aucune famille, aucun graphique et aucun tableur « excel ». En revanche, il creuse encore le fossé qui sépare les collègues de notre hiérarchie et accentue le déficit de confiance des enseignants vis-à-vis de notre administration.